Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502750-20251216-2025_12_09-DE

SaintGilles

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
26	19	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le :
Et
Publication sur le site internet de la commune :

L'an 2025, le 16 Décembre à 20 heures 02 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/12/2025.

Présents : M. THÉBAULT Philippe, Mme FISELIER Françoise, M. COULOMBEL Ludovic, M. GALLÉE Franck, M. LE FRÊCHE Antoine, Mme ASPLIN Marie, M. LEMARCHAND Régis, Mme BETHUEL Dany, M. GAULTIER Claude, M. LEMAÎTRE Loïc, M. LE SAULNIER Thomas, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme LEVACHER Sylvaine, M. ANDRÉ Yann, Mme TERTRAIS Sabrina, M. VILBOUX Michel, M. GLEAU Ewen

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : Mme MÉNÉZO Isabelle à M. LE FRÊCHE Antoine, Mme JEZEQUEL Marianne à Mme FISELIER Françoise, Mme MAEGHERMAN Morgane à Mme ASPLIN Marie, Mme HAVARD Jeanne à M. LEMAÎTRE Loïc, Mme THULEAU Dominique à M. THÉBAULT Philippe, M. LEJOP Samuel à M. ANDRÉ Yann, M. DESVAUX Melaine à Mme BETHUEL Dany

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2025.12.09	**FINANCES** **Demande de subvention d'investissement DSIL 2026**	**M. COULOMBEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine du 5 novembre 2025 concernant la DSIL pour l'exercice 2026,

Pour 2026, il est proposé de déposer le dossier suivant ; construction d'une nouvelle médiathèque pour 2 457 824, 49€ HT, correspondant à la catégorie réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Après avis de la commission "Finances - Communication - Personnel" du 2 décembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COULOMBEL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502750-20251216-2025_12_09-DE

Article 1 : De déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026, pour les projets retenus et de solliciter un financement aussi élevé que possible :

Plan de financement prévisionnel :

Dossier	Dépenses	Recettes	
	HT		HT
Construction d'une nouvelle médiathèque	2 457 824.49 €	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	737 347.35 €
		DGD DRAC	761 761.82 €
		Recettes générées par le projet	0.00 €
		Part communale	958 715.32 €
Total	2 457 824.49 €	**Total**	2 457 824.49 €

Article 2 : D'adopter le projet précité et d'arrêter les modalités de financement présentées ci-dessus.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DSIL 2026, pour le dossier présenté ci-dessus et à signer tout document ou avenant se rapportant à cette demande de subvention.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Trésorier et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Philippe THÉBAULT